



LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par Thibault THEODORE
Tél. : 01 64 14 73 26
thibault.theodore@departement77.fr
Nos réf. : D24-012266-DADT
Réf. A/R : 1A 170 794 5383 5
Vos réf. : SA/CM/CC/2024-06

Madame Stéphanie AUZIAS
Maire
Hôtel de Ville
38 rue Paul-Valentin
77 410 ANNET-SUR-MARNE

Objet : Modification du Plan Local d'Urbanisme

Melun, le

09 OCT. 2024

Madame le Maire,

A la suite de votre courrier daté du 26 juin 2024 notifiant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, je vous informe qu'après examen du dossier, il appelle un **avis favorable de la part du Département, sous réserve** de la prise en compte des observations formulées dans l'annexe technique ci-jointe.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour étudier avec vous les modifications à apporter.

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de P.L.U. approuvé.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement


Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental

PJ : Annexe technique

Commune d'ANNET-SUR-MARNE Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Avis du Département de Seine-et-Marne Annexe technique – Septembre 2024

AVIS DU DÉPARTEMENT

Le Département émet **un avis favorable** sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ANNET-SUR-MARNE, **sous réserve de la prise en compte des remarques** suivantes.

OBJET DE LA MODIFICATION

Le projet de modification concerne la création d'un espace paysager. Cet espace se situe en zone de bruit (à proximité de la RD 404) et en zone humide potentielle. Les terrains concernés par cette modification disposent d'une mare protégée. La Commune souhaite préserver les boisements, ce qui justifie la création de cet espace paysager et le reclassement de deux parcelles en zone N.

Deux bâtiments se situant sur la rue du Général de Gaulle sont ajoutés à la liste des éléments remarquables bâtis dans le cadre de cette procédure de modification : la Commune souhaite préserver la qualité architecturale de ces bâtiments.

IMPACT POUR LE DÉPARTEMENT

1 / ENVIRONNEMENT

Assainissement

Les données relatives à l'assainissement sont **obsolètes**. Les zonages d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées ont fait l'objet d'une mise à jour récente (2023/2024) : ces derniers doivent être **intégrés au PLU modifié**. Les préconisations relatives à la gestion des eaux pluviales doivent être en cohérence avec celles définies dans le dernier document de zonage de la CCPMF (2024).

En 2022, dans le cadre de projet de reconstruction de la station d'épuration (stade AVP), il avait été retenu deux sites préférentiels hors PPRI et hors zones humides :

- Parcelle ZC N°198, emplacement réservé N°8 dans le PLU ;
- Parcelle ZD N° 079, n'ayant pas fait l'objet d'emplacement réservé, parcelle la plus intéressante sur le plan technique (proximité).

Pour éviter une nouvelle procédure de révision du PLU, il paraît judicieux de se rapprocher de la CCPMF pour connaître la solution retenue et modifier si besoin l'emplacement et la taille de la zone réservée : moins d'un hectare (réduction de la superficie pour l'adapter au strict besoin et éviter une trop grande consommation de terre agricole).

Eau potable

Les données concernant l'eau potable **ne sont pas à jour**. La Commune est donc appelée à prendre en considération les éléments suivants et à les intégrer dans ses documents du PLU.

Rapport de présentation :

Page 33 - mettre à jour les informations suivantes :

- D'après l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2022, l'eau distribuée à Annet-sur-Marne en provenance de l'usine de potabilisation d'eau de la commune est :
 - De bonne qualité microbiologique (100 % de conformité sur 183 prélèvements) ;
 - Conforme par rapport aux nitrates (17.7 mg/l en moyenne sur 143 prélèvements) ;
 - Conforme par rapport aux pesticides et métabolites pertinents (100 % de conformité sur 6 629 mesures) ;
 - De très bonne qualité par rapport au fluor et à la turbidité ;
 - De bonne qualité par rapport aux trihalométhanes.

Pages 33 et 34 : les données sur le nombre de branchements, la longueur totale du réseau, le nombre de fuites ainsi que les tableaux sur les volumes doivent être mis à jour. La Commune est invitée à se baser sur les données du RAD 2023 du SIAEP de Tremblay-en-France.

Page 32 : faute de frappe – « 14 220 299 m³ d'eau potable pour les 7 communes membres ».

Biodiversité

Il est demandé à la Commune **d'identifier le plus possible les petits boisements et alignements plantés** pour garantir leur protection, par un classement EBC ou encore une identification au titre de l'article 151-23 du Code de l'Urbanisme, à l'instar des mares et plan d'eaux. Par exemple, le petit bois de la Tuilerie, au nord de la ligne électrique à la sortie ouest du bourg d'Annet n'apparaît pas sur le zonage actuel.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La carte du PDIPR indiquée à la page 20 de la note de présentation est **obsolète** et la liste des chemins n'apparaît nulle part. La Commune est donc invitée à se référer aux éléments en annexe pour la mise à jour des données.

Il est à noter que la Commune est traversée, entre autres, par l'itinéraire de Grande randonnée GR®15 (Aqueduc de Dérivation des Eaux de la Dhuis) mais qu'il n'a jamais fait l'objet d'un classement au PDIPR. Cela pourrait compromettre la continuité de l'itinéraire. Aussi, une mise à jour du PDIPR serait nécessaire.

2 / ROUTES

Emplacement réservé

Dans le cadre de cette modification, l'emplacement réservé (ER) n°4 « création de voie et de réseaux » au bénéfice de la Commune a été supprimé en raison de l'acquisition réalisée. Cet ER d'une emprise de 2547 m² se piquait sur la RD 418 ; le Département rappelle que l'aménagement de ce carrefour entre la RD 418 et la voie nouvelle projetée devra être **étudié et réalisé en concertation avec l'Agence Routière Départementale de Meaux-Villenoy**, le projet étant soumis à son accord.

ANNEXE 2 : LISTE DES CHEMINS INSCRITS AU PDIPR

Mise à jour ou élaboration du PDIPR

1 / 3

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Canton de Claye-Souilly

Liste des itinéraires et des chemins sur la commune d'Annet-sur-Marne

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR		
			Distances en m		
			Inscrit * <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Département	En attente ** <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département	Non inscrit *** <input type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département
GR : GR® 15	1	AQ Aqueduc de Dérivation des Eaux de la Dhuis			1179 m
	2	AQ Aqueduc de Dérivation des Eaux de la Dhuis			523 m
	3	AQ Aqueduc de Dérivation des Eaux de la Dhuis			605 m
	Total			0 m	0 m
Longueur totale sur la commune d'Annet-sur-Marne			2307 m		

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR		
			Distances en m		
			Inscrit * <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Département	En attente ** <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département	Non inscrit *** <input type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département
PR : Circuit de Claye-Souilly	2	AQ Aqueduc de Dérivation des Eaux de la Dhuis			523 m
	21	CR n°8 dit des Vergers	255 m		
	22	CR n°8 dit des Vergers	164 m		
	Total			419 m	0 m
Longueur totale sur la commune d'Annet-sur-Marne			942 m		

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR			
			Distances en m			
			Inscrit * <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Département	En attente ** <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département	Non inscrit *** <input type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département	
PR : Circuit de liaison Base de loisirs de Jablins (GR®15)	8	CR Dit du Port			326 m	
	12	CR N°11 dit ruelle des Bois	219 m			
	13	CR n°5 de Montjay-la-Tour à Annet dit de la Ruelle Creuse	583 m			
	14	CR n°5 de Montjay-la-Tour à Annet dit de la Ruelle Creuse	381 m			
	15	CR n°5 de Montjay-la-Tour à Annet dit de la Ruelle Creuse	79 m			
	16	CR n°5 de Montjay-la-Tour à Annet dit de la Ruelle Creuse	323 m			
	17	CR n°5 de Montjay-la-Tour à Annet dit de la Ruelle Creuse	645 m			
	25	PU rue du Bac			192 m	
	28	PU rue du général de Gaulle	4 m			
	29	PU rue Paul Valentin			396 m	
	30	PU Rue Rigaudin	392 m			
	31	PU sente de la Grille			274 m	
	Total			2626 m	0 m	1188 m
	Longueur totale sur la commune d'Annet-sur-Marne			3814 m		

Nom de l'itinéraire	N° sur la carte	Nom du chemin	Statut d'inscription du chemin au PDIPR		
			Distances en m		
			Inscrit * <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Département	En attente ** <input checked="" type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département	Non inscrit *** <input type="checkbox"/> Commune + propriétaire <input type="checkbox"/> Département
NB : SENTIER NON BALISE PEDESTRE	4	CR de Lagny à Annet-sur-Marne			1509 m
	5	CR dit des Aniers	384 m		
	6	CR dit des Aniers			63 m
	7	CR dit des Aniers	182 m		
	9	CR dit Grand Chemin de Claye	21 m		
	10	CR dit Grand Chemin de Claye	1723 m		
	11	CR du Buisson Josse			243 m
	18	CR n°6 de Claye Souilly à Carnetin et Dampmart	1183 m		
	19	CR n°6 de Claye Souilly à Carnetin et Dampmart	333 m		
	20	CR n°6 de Claye Souilly à Carnetin et Dampmart	505 m		
	23	CR N°9 dit ruelle de la Marne	239 m		
	24	PU chemin latéral voie ferrée			604 m
	26	PU rue du général de Gaulle			263 m
	27	PU rue du général de Gaulle	979 m		
	32	RD N°404			366 m
	Total			5549 m	0 m
Longueur totale sur la commune d'Annet-sur-Marne			8597 m		

Définitions :

Types d'Itinéraires : **GR** : Itinéraire de Grande Randonnée **GRP** : Itinéraire de Grande Randonnée de Pays
PR : Itinéraire de Promenade et Randonnée **NB** : Non Balisé

Types de chemins :

CE : Chemin d'Exploitation	FC : Forêt Communale
CR : Chemin Rural	FD : Forêt Domaniale
SR : Sente Rurale	FR : Forêt Régionale
PU : Public	AQ : Aqueduc
RD : Route Départementale	CH : Chemin de Halage
RN : Route Nationale	NR : Non Renseigné
PC : Parcelle Collectivité	VC : Voirie Communale
PE : Parcelle Etat	VF : Ancienne Voie Ferrée départementale

Phases d'élaboration pour inscription du chemin au PDIPR :

- * Inscrit au PDIPR : Le Département a inscrit le chemin au PDIPR après approbation de la Commune et du propriétaire.
- ** En attente d'inscription au PDIPR : La Commune et le propriétaire ont approuvé par délibération l'inscription du chemin au PDIPR, mais le Département n'a pas encore inscrit le chemin
- *** Non inscrit au PDIPR : Le chemin a été recensé par les services du Département. La Commune et/ou le propriétaire n'ont pas encore approuvé son inscription au PDIPR et le Département n'a pas inscrit le chemin au PDIPR.

Nota Bene : un chemin est inscrit au PDIPR quand la Commune, le propriétaire du chemin ET le Département ont délibéré favorablement.

Cachet de la Commune	Signature du Maire	Date de délibération
----------------------	--------------------	----------------------

Adresse de retour des documents :

Conseil Départemental de Seine-et-Marne
 Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture
 Service des Sites et Réseaux Naturels
 Hôtel du Département CS 50377
 77010 Melun cedex

